

207-05

**PROCES-VERBAL
COMITE TECHNIQUE**

Réunion du mardi 17 janvier 2017

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
Noms	Présents	Noms	Présents
Jean-Marie WATREMETZ	X	Jean-François VAN HOORNE	
Jean BOZEK	X	Michel BOULLEE	
Joël AGNUS	X	Michel GARET	
Sylviane DENIS	X	Didier PETIT	X
Sylvain PETIT	X	Patrice HERAUX	
Christel MATHIEU	X	Anne-Marie NEDELEC	

Représentants des personnels			
Titulaires		Suppléants	
Noms	Présents	Noms	Présents
Pascal POLYCARPE	X	Isabelle TOMASSELLI	
Viviane PETIT		Didier PERRIN	X
Gérald HAVETTE	X	Philippe GONCALVES	
Frédéric BODE	X	Katia BOREL	
Alexandra SPATH		Frédérique FLORIOT	
Cyril MANGIN		Véronique SIMON	X

Représentants de l'administration présents :

Anne DESBARRES, Florence BOISSON, Aurore TOULOUSE

Monsieur Jean-Marie WATREMETZ, Président, ouvre la séance à 11h15 au siège du Centre de gestion, et constate que la réunion peut valablement se tenir, le quorum étant atteint.

Est désigné comme secrétaire de séance : Monsieur Joël AGNUS

Est désigné comme secrétaire adjoint : Monsieur Gérald HAVETTE

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour sont examinés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

052-285200028-20170118-2017-05-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2017

1. Adoption du procès-verbal du Comité Technique du 13 décembre 2016

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal.

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	6		

**Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.**

2. Avis sur des suppressions de postes dans les collectivités territoriales

Informations

✓ Pour faire suite au CT du 13/12/2016, dans le dossier de la Commune de Louvières, il fallait lire création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 4/35 et non 8/35.

✓ Pour faire suite au PPCR et à l'assouplissement des conditions d'avancements, l'examen des propositions est repoussé à une CAP ultérieure. Par conséquent, le Comité Technique ne sera saisi pour avis s'agissant des suppressions suivies de créations d'emploi suite à avancement que lorsque la CAP aura entériné les avancements 2017, afin de ne pas supprimer de postes pourvus. Les collectivités concernées en sont informées, ainsi que les services de la légalité.

Les demandes d'avis concernant des suppressions de postes sont récapitulées avec l'avis du Comité Technique dans l'annexe 1, jointe au présent Procès-verbal.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	6		

**Le collège des représentants des personnels émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur les dossiers.**

3. Organigramme (annexe 2)

Commune de Thivet
SMICTOM Centre Haute Marne
Commune de Buxières les Clefmont
Commune de Cuves
Commune de Ninville
SITD de Doulaincourt

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	6		

**Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.**

4. Organisation des services (annexe 3)

EHPAD de Val de Meuse : aménagement d'un logement proposé aux agents d'astreintes.
Commune de Biesles : modification du planning du service technique

Le dossier est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	6		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

5. Communauté de Communes du Grand Langres (annexe 4)

Action sociale : adhésion au CNAS, au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Langres, titres restaurants

Frais de déplacement : dispositif d'indemnisation des frais de déplacement

Organisation des services : création d'un service commun « technique bâtiment et voirie », mise à disposition du service collecte de la taxe de séjour

Règlement du temps de travail

Le dossier (projet) est soumis au vote :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Représentants du personnel	5		
Représentants des collectivités	6		

Le collège des représentants du personnel émet un avis FAVORABLE sur le dossier.
Le collège des représentants des collectivités émet un avis FAVORABLE sur le dossier.

6. Informations (annexe 5) :

- Présentation du rapport annuel des agents mis à disposition sur 2016.
- Bilan social : pas de questions des membres du Comité Technique sur le document remis lors de la dernière séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30.

**Le Président du Comité Technique,
Jean-Marie WATREMETZ**

**Le secrétaire
Joël AGNUS**

**Le secrétaire adjoint
Gérald HAVETTE**